GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

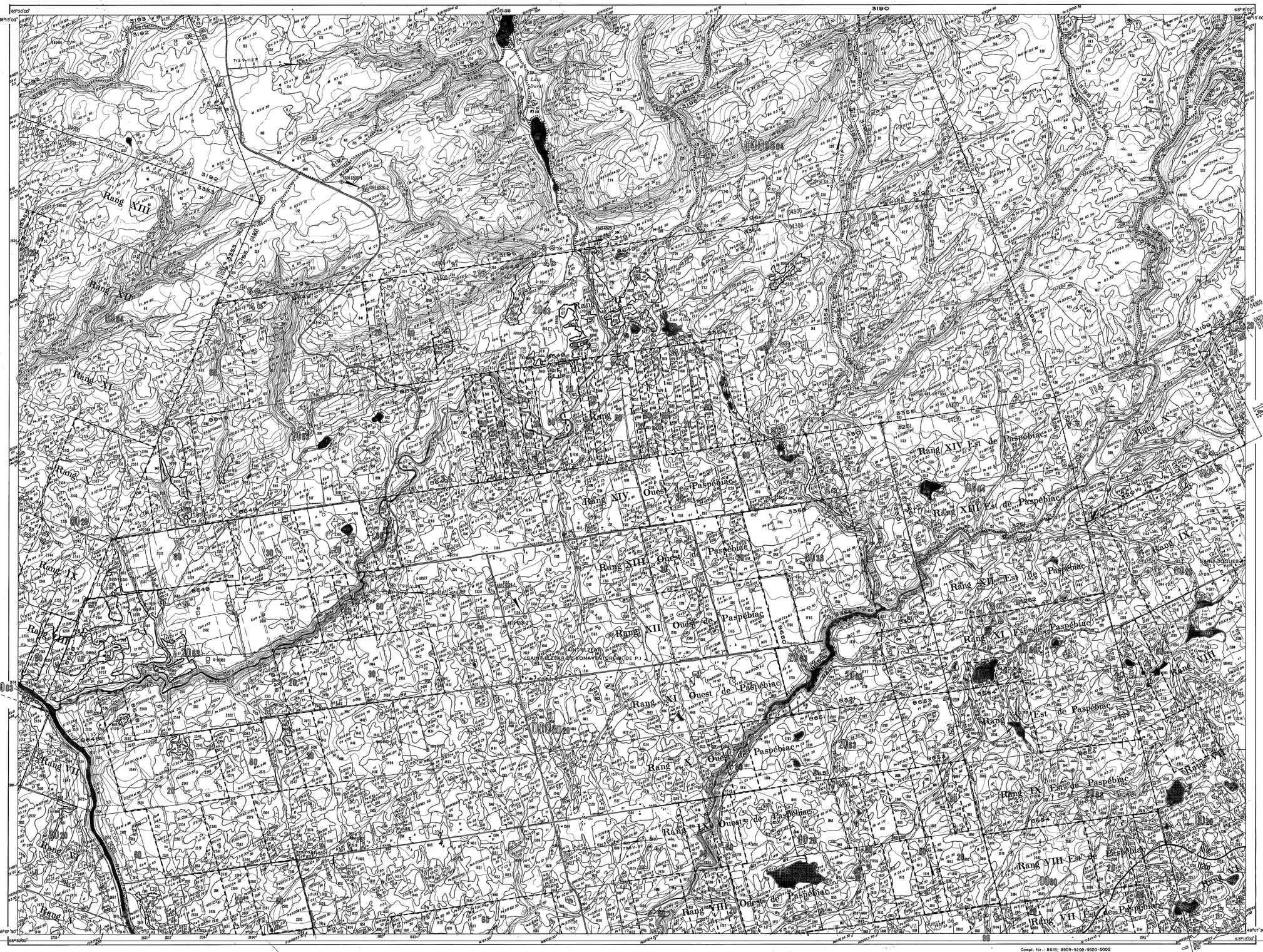

Compt. for.: 8618; 8909-9209-9520-5002
Révision : avril 1990

Autoroute, route principale
Route secondaire, privée, non-privée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement: droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite intérieure des eaux, souffle/hydrargence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glacière
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe par bandes régulières ..... cpb
Coupe progressive d'ensemencement ..... cps
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... cdd
Coupe de jardinage ..... cj
Coupe de conversion (ou à plat) ..... cvp
Pluviculture (ou pluviculture) ..... plu
Plantation en récipients ..... pr
Plantation régulière ..... pl
Ensemencement ..... ens
Érablière commerciale ..... ec
Récolte dans les bulbeux bulbeux (ordinaire libres) ..... eb

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— S sapin et/ou épinette blanche
— E épinette noire et/ou épinette rouge
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin gris
— L mélèze (larix)
— T thuya (cèdre)
— H pruche
— S sapin
— E épinette
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin rouge
— L mélèze
— T sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— S sapin
— E épinette noire et/ou épinette rouge
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin gris
— L mélèze
— T sapin
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— B pin blanc (le pin blanc occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— S sapin et/ou épinette blanche
— E épinette noire et/ou épinette rouge
— P pin gris
— J pin gris
— L mélèze
— T thuya (cèdre)
— H pruche
— (plantation)
Pinède à pin rouge
— R pin rouge (pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— T thuya (cèdre)
— S sapin et/ou épinette noire et/ou épinette rouge
— B pin blanc
— P pin gris
— J pin gris
— L mélèze
— (plantation)
Pinède à pin gris
— P pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— S sapin et/ou épinette blanche
— E épinette noire et/ou épinette rouge
— B pin blanc
— J pin gris
— L mélèze
— T thuya (cèdre)
— H pruche
— (plantation de thuya)
Pruchière
— H pruche (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— T thuya (cèdre)
— S sapin et/ou épinette noire et/ou épinette rouge
— L mélèze
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin rouge
— E épinette noire et/ou épinette rouge
— S sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Cédrière
— T thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— S sapin et/ou épinette noire et/ou épinette rouge
— L mélèze
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin gris
— H pruche
— (plantation de pin sylvestre
Mélèzin
— L mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— S sapin et/ou épinette noire et/ou épinette rouge
— B pin blanc et/ou pin rouge
— P pin gris
— J pin gris
— H pruche
— (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec résineux
— avec feuillus
— avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— avec épinette noire ou rouge
— avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec sapin
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette noire ou rouge
Cerisier tardif
Cerisier rouge
Cerisier sauvage
Mélange à feuillus tolérants
— sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— bouleau jaune
Peuplier
Cerisier rouge
Cerisier
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
— à peuplier
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de feuillus
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de peuplier hybride
— de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes
⊖ 1-9,50 % — ⊗ 9,9-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Brûlis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	80-30	30-80
50	41-60	90-30	30-90
70	61-80	100-30	30-100
90	81-100	80-50	50-80
120	101 et plus	100-70	70-100

FORÊT RÉGIONNE

Jin(jeune inéquienne): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe(s) des tiges entre 0 et 30 cms. Autres peuplements coupe(s) des tiges entre 0 et 50 cms.
Vieilleux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe(s) des tiges comptées de 50 cms. Autres peuplements coupe(s) des tiges est plus de 50 cms.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Faible	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	?
Forte	61 à 100 %	?
Abrupte	101% et plus	?

Superficie entourée de pentes > 31%
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 J2 50% G
— densité
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— % de couvert
— classe de hauteur
— classe de densité
— nom groupe d'essences
— groupement d'essences

R C2 J+50 G1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR.: GAUTHIER, PARENT & ASS.
SIGNATURE : [illegible]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1986 — Année de publication : 1987 — Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/86
Déclinaison magnétique : 23° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 1
Unité de gestion — 13*-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 1*
Mode de tenure ou de gestion — 000 06 04*
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 111 00*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 115*
Municipalité — 04230*
Division de recensement — 9
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 8649*
Région écologique — 8G*
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 120 BONAVENTURE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-A-5 S.E. S.O.	22-A-6 S.E. S.O.	22-A-7 S.E. S.O.
22-A-4 N.E. S.E.	22-A-3 N.O. N.E. S.O. S.E.	22-A-2 N.O. N.E. S.O. S.E.

22 A/3 N. O.

2.